

Comment la BCBs a octroyé

ENQUÊTE Si les faits, mis au jour par la banque, permettent de mettre en cause la responsabilité de Jean-Daniel Papilloud, de nombreuses zones d'ombre subsistent. Récit chronologique d'une affaire qui se trouve devant la justice civile.

PAR **MARIE PARVEX**@LENOUVELLISTE.CH

En résumé

- Alkopharma a fait faillite alors qu'elle devait encore 21,6 millions à la BCBs.
- Ses dirigeants ont écopé d'une peine légère pour falsification des dates de péremption d'un médicament contre le cancer en octobre 2018.
- La Commission de gestion du Grand Conseil avait ouvert une enquête sur les liens entre Alkopharma et la BCBs au début 2018.
- En décembre, elle avait conclu que les administrateurs de la banque ne pouvaient pas s'exprimer pour des motifs légaux.
- A la même période, la BCBs a ouvert une procédure civile toujours en cours contre Jean-Daniel Papilloud, lui réclamant le paiement du dommage de 21,6 millions de francs.

Dans l'affaire Alkopharma, la BCBs a perdu 21,6 millions de francs. Alors que la procédure civile est toujours en cours à l'encontre de son ancien directeur, Jean-Daniel Papilloud, nous avons interrogé de nombreuses sources et consulté des documents pour tenter de retracer les faits. Dans les coulisses de cette affaire, il y aurait des lettres à Novartis envoyées avant la décision de crédit, un membre du conseil d'administration qui découvre les problèmes d'Alkopharma en France mais n'en dit rien à ses collègues, une analyse de la banque qui, elle, ne les aurait pas évoqués, un conseil qui finit par accepter le crédit avec seulement deux voix contre. Mais aussi des désaccords, des zones de flou et des incertitudes.

«De la fiction et des mensonges»
Dans le camp de Jean-Daniel Papilloud, selon une source qui lui est proche, on estime que les scénarios présentés dans la requête de conciliation de la banque sont «de la fiction et des mensonges». Son mémoire réponse devrait être bientôt transmis au tribunal civil. Il infirmerait la lecture de chacun des éléments mis en lumière par l'enquête interne de la BCBs. Interrogé, l'actuel président de la banque, Pierre-Alain Griching, n'a pas souhaité répondre à nos questions sur la procédure en cours.

24.08.2009
Première séance du conseil d'administration
Le 24 août 2009, Jean-Daniel Papilloud, président de la direction générale, présente une nouvelle affaire au conseil d'administration de

la BCBs. Celle d'une pharma établie à Martigny et déjà cliente de la banque qui souhaite créer des usines dans la région avec plusieurs centaines d'emplois à la clé. Ce 24 août, Alkopharma sollicite un soutien de 59 millions d'euros. Elle veut acheter une molécule, le Navoban, à Novartis. Cette dernière est prête à céder son médicament et la direction générale de la BCBs a signé un préavis positif. Mais à l'interne les avis sont partagés, selon des sources proches de la banque. Au moins un membre de la direction générale, Pascal Perruchoud, et un membre du conseil d'administration, Ivan Rouvinet, auraient notamment déclaré qu'il fallait un consortium de banques pour limiter les risques d'un crédit aussi important. Le conseil demande notamment une «due di-



“Cela peut relever pénalement de la gestion déloyale.”
NICOLAS ROUILLER
AVOCAT

ligence», c'est-à-dire des vérifications concernant la pharma. Une deuxième séance est prévue.

Des informations manquantes
A ce moment-là, quatre éléments n'auraient pas été connus de la banque (voir encadré): des cartes de visite, des lettres de confort, une suspension par l'agence française et des rela-

tions amicales entre le directeur de la banque et celui de la pharma: «Le dossier présenté au conseil d'administration (...) était incomplet et ne comprenait pas une série de documents et d'informations nécessaires pour la prise de décision», estime la banque dans sa requête. C'est ce qui l'a incitée à ouvrir une procédure civile contre son ancien directeur. «S'il est avéré que Jean-Daniel Papilloud n'a pas informé la banque de ces différents éléments, alors il apparaît clairement qu'il a violé son devoir de loyauté et cela peut pénalement relever de la gestion déloyale», analyse Nicolas Rouiller, avocat spécialisé dans le droit des sociétés et le droit bancaire. «Cela ne veut pas dire que c'est inévitablement la cause du dommage financier», précise-t-il. La suspension de l'une des sociétés françaises



JEAN-YVES BONVIN
Première séance: présent
Deuxième séance: récusé
Vote: pas de vote

FERNAND MARIÉTAN
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Vote: oui

STEPHAN IMBODEN
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Vote: non

CHANTAL BALET EMERY
Première séance: présente
Deuxième séance: présente
Vote: oui

IVAN ROUVINET
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Vote: non

OLIVIER DUMAS
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Vote: oui

KARIN PERRAUDIN
Vice-présidente du conseil d'administration
Première séance: présente
Deuxième séance: présente
Vote: oui

BERNARD STALDER
Président du conseil d'administration
Première séance: absent
Deuxième séance: absent
Vote: pas de vote

JEAN-PIERRE BRINGHEN
Première séance: présent
Deuxième séance: présent
Vote: oui

Photos extraites du rapport annuel 2009 de la BCBs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2009

ZOOM SUR CE QUE LE CONSEIL NE SAVAIT PAS

1 «Nous avons une grande sympathie»
Lors de la première séance du conseil d'administration, ce dernier aurait ignoré plusieurs aspects des liens entre Jean-Daniel Papilloud et Alkopharma. Ce que le conseil n'aurait pas su, c'est d'abord à quel point Jean-Daniel Papilloud et le directeur d'Alkopharma sont proches. Si proches que, pour la banque, cela aurait justifié une récusation. Jean-Daniel Papilloud connaît alors le patron d'Alkopharma depuis plusieurs années, comme il le raconte aux enquêteurs de Swissmedic qui l'interrogent en 2013. «Nous le rencontrions souvent dans le cadre de manifestations de relations publiques, bancaires (...) Mon contact avec lui était très convivial, nous avions une grande sympathie, nous avons fait beaucoup de golf ensemble. Une relation valaisanne, comme nous l'avons souvent avec nos

clients en Valais.» Les sources proches de Jean-Daniel Papilloud n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce point.

2 Des lettres pour Novartis
Le conseil d'administration ne savait pas non plus que Jean-Daniel Papilloud a déjà rédigé, signé et envoyé au moins deux lettres de confort à Novartis. Ces dernières ont été retrouvées en 2018 dans un ordinateur déconnecté du réseau, suite à une enquête interne. Dans ces missives, il s'engage, et engage du

même coup la BCBs, affirmant qu'Alkopharma a les moyens financiers de faire face à des investissements dans le domaine pharmaceutique. Le crédit n'a pourtant pas encore été octroyé par la BCBs. «La formulation de ces engagements entraîne un risque de responsabilité pour la banque», analyse Nicolas Rouiller. «Novartis pourrait dire qu'elle a été trompée, s'il s'avère que le contenu de la lettre est faux.» Ces lettres auraient eu pour effet de rassurer Novartis. Le dossier soumis aux administrateurs aurait ensuite présenté la participation du célèbre groupe suisse, sans mentionner l'existence des lettres de confort. Cela aurait donné confiance à certains administrateurs convaincus que Novartis avait fait des vérifications avant de s'engager. «Un tel processus peut être vicié et biaisé pour favoriser artificiellement l'octroi du crédit», estime Nicolas Rouiller. Les proches de Jean-Daniel Papilloud n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce sujet.

